

Département des finances, des Institutions et de la santé Departement für Finanzen, Institutionen und Gesundheit

> Confédération suisse Département fédéral de l'intérieur (DFI) M. Alain Berset Conseiller fédéral Office fédéral de la santé publique **Division Prestations** Schwarzenburgstrasse 165 3003 Berne

Références MT/ac/sr

Date

23 janvier 2013

Projet d'ordonnance sur la limitation de l'admission des fournisseurs de prestations à pratiquer à la charge de l'assurance obligatoire des soins (OLAF)

Madame, Monsieur,

Nous avons bien reçu votre invitation du 15 janvier 2013 concernant l'objet cité en référence et qui a retenu toute notre attention.

Le canton du Valais n'étant concerné par l'utilisation de la clause du besoin que dans une bien moindre mesure que d'autres cantons, et vu la brièveté du délai, nous n'avons pas de remarque, ni de proposition particulière sur ce projet.

En vous remerciant de nous avoir consultés, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

> **Maurice Tornay** Conseiller d'Etat

Chancellerie de l'Etat du Valais Copie à